CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias.

Présents (11):

M FOURNIER, ME BORNE, M MENEAU, ME MENEAU, ME DAVID, ME RIGARD, ME LENOGUE, M SAMPEDRO, ME GUYOMARCH, M DELANNOY, M FLANDRE

Absents excusés (4): M DEROUET, M LUCAS, ME CORNET, M MAUDUIT

Date de convocation: 13/06/2023

Nombre de membres en exercice : 15

<u>Présents</u> : 11 <u>Votants</u> : 11

Pouvoirs: 4 (M LUCAS donne pouvoir à M FOURNIER, M DEROUET à ME MENEAU, ME CORNET à M

DELANNOY, M MAUDUIT à ME LENOGUE)

Madame MENEAU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation des derniers comptes rendus
- Délégations de signature du Conseil au Maire
- Divers
- Ouestions orales

Ajout à l'ordre du jour :

- Augmentation de la durée hebdomadaire d'un emploi technique
- Demande de subvention de l'association des Carnutes
- Mise en place du service PayFip pour le paiement des services de garderie et d'aide aux devoirs
- APPROBATION DES DEUX DERNIERS COMPTES RENDUS (16/05 ET 5/06/2024) à l'unanimité
- DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU CONSEIL AU MAIRE

Signature de devis en TTC pour :

- Nouveau commerce : Raccordements électriques, SARL BOUHOURS, 799.44€
- Commerces: Terrasse, travaux supplémentaires, TPVL, 14 522.40€
- Voirie : Modification de bordure, TPVL, 456.00€
- Service technique : Escabeaux et échelles, Soditra, 1 272.00€
- Parc mairie : Remplacement table et évacuation eau, *Béronie*, 855.00€
- Salle des fêtes : Remplacement porte de secours, *Batipose Sologne*, 1 866.89€
- Pin's chene massif gravure emblème, *Pomme des Bois*, 350.00€

<u>DÉLIBÉRATION N°2024/020</u>:

MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de 1.22 heures de l'emploi d'adjoint technique à 27.78 heures suite au report des heures de ménage à l'école d'un agent parti de la collectivité,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

Article 1:

A compter du 1^{er} septembre 2024, de porter de 28.78 heures à 29 heures, le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial.

Article 2:

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3:

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4:

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

DELIBERATION N°2024/021:

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES CARNUTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

L'association « Les Carnutes » sollicite l'attribution d'une subvention pour le repas qu'elle a organisée pour nourrir tous les exposants, la troupe gauloise et les bénévoles lors du weekend de l'archéologie.

M le Maire rappelle que l'association a participé activement à l'animation des journées archéologiques du 15 et 16 juin, dans le parc de la mairie, qui fut un franc succès.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 250€ aux Carnutes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au chapitre 65

DELIBERATION N°2024/022:

MISE EN PLACE DE PAYFIP POUR LES SERVICES DE GARDERIE ET D'AIDE AUX DEVOIRS

Vu le décret n°2018-689 pris en application de l'article L1611-5-1 du CGCT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les services périscolaires.

Il est à noter que la DGFiP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures de régies via le dispositif PayFiP et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures des services de garderie et de l'aide aux devoirs via le dispositif PayFiP
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires en vigueur) seront prévus au Budget Principal et aux Budgets Annexes concernés.

- DIVERS

> Offre technique et financière d'impressions par Konica Minolta

Arrivée au terme de notre contrat et après comparaison de l'offre de Konica avec celle de Factoria, notre fournisseur actuel, le Conseil décide de ne pas renouveler avec Factoria et d'accepter l'offre de Konica, représentant une économie substantielle.

> Demande d'aide sociale

Un administré demande que la commune l'aide à payer une expertise médicale pour accéder à un accompagnement approprié à sa situation. Le Conseil autorise M le Maire à payer cette expertise d'un montant de 160€.

> Bureau des élections

	<u>1^{er} tour 30 juin</u>	2 ^{ème} tour 7 juillet	
8h-10h30	Hubert FOURNIER	Hubert FOURNIER	
	Sandrine CORNET	Sandrine CORNET	
	Sylvain MAUDUIT	Sylvain MAUDUIT	
10h30-13h	Cédric MENEAU	Cédric MENEAU	
	Emilie GUYOMARCH	Emilie GUYOMARCH	
	Jean Maie DELANNOY	Christelle BONNICI	
13h-15h30	Josiane BORNE	Gilles FLANDRE	
	Sylvie RIGARD	Sylvie RIGARD	
	Sylvia DAVID	Jean Claude BOUTIN	
15h30-18h	Hubert FOURNIER	Josiane BORNE	
	Nadine MENEAU	Sylvia DAVID	
	Magalie LENOGUE	Nadine MENEAU	

Renouvellement de l'offre d'AXA: Le Conseil accepte le renouvellement de l'offre promotionnelle sur les contrats d'Axa aux habitants de la commune.

> Circulation difficile Rue du Gué Pénillon

Suite à la demande de plusieurs riverains, la commission travaux se rendra sur place pour examiner un aménagement de la circulation.

- Rebouchage des trous de la voirie semaine 29
- Rapport annuel 2023 de la SAUR, délégataire de notre service assainissement collectif

Le Conseil en a pris connaissance.

Echappée à vélo annulée, manifestation USEP annulée en raison de la météo.

- QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Cédric MENEAU

Nouveau commerce :

Pas de réception de travaux pour le commerce ce matin mais peut-être une pré-réception la semaine prochaine. L'ouverture pourra éventuellement être envisagée pour le 14 Juillet : problème des contrôles électriques et de la réception du public, et voir également pour les avis douanes, Française des Jeux...

Si tout est conforme, réception le 8 Juillet, rapport transmis pour le 10 Juillet, clés remises pour le 12 Juillet.

• Travaux de voirie rue des Moulins

Avancée normale des travaux malgré les conditions météorologiques difficiles. Rabotage de l'enrobé actuel la semaine prochaine, prévisions de la viabilisation d'un terrain à vendre, pour éviter de dégrader la nouvelle voirie lorsque le terrain sera vendu.

- o Eclairage public: les nouveaux candélabres sont posés, à voir pour les dates de coupure de l'éclairage
- o Entretiens des trottoirs

Les employés ont effectué un nettoyage des caniveaux, mais pourquoi rien n'est fait pour l'herbe sur les trottoirs ? Réponse : risque d'abîmer les crépis des maisons et un arrêté municipal stipule bien que c'est aux riverains de nettoyer le trottoir devant chez eux. Il serait judicieux de prévoir une distribution dans les boîtes aux lettres pour rappeler à tous cet entretien obligatoire.

Jean-Marie DELANNOY

Pourquoi la réunion de conseil est-elle le jeudi?

Réponse : En raison de la fête de la musique, les prochaines auront bien lieu le vendredi

Magalie LENOGUE

Que fait-on pour le 14 Juillet ?

Réponse : il sera organisé un repas partagé à l'R' de Loisirs, Barbecue et jeux en bois seront mis à disposition. L'association de l'USEP tiendra la buvette. Une affiche sera diffusée.

Gilles FLANDRE

- O Signale qu'il a assisté à la plantation de l'Arbre pour la création du village d'enfants à Tigy. 8 pavillons seront construits pour accueillir de 40 à 50 enfants qui seront scolarisés dans les écoles du secteur dont dans notre école.
 - o Mise aux normes électriques de l'R' de Loisirs :

Voir avec l'entreprise HUSSONOIS car la modification du tableau électrique n'est pas conforme et n'est pas terminée. Pas de réception de travaux pour le moment.

Josiane BORNE

Le routeur du tableau lumineux est HS, les mises à jour ne sont plus possibles. Réparation en cours.

Nouveau site internet: En cours

Nadine MENEAU

- O Demande qui est chargé de l'entretien du terrain pour le futur lotissement de la rue du Mothois car l'herbe est très haute et gène la visibilité pour tourner vers la départementale. Pour l'instant tout est remis en question suite au décès de M. BOULAS ;
- o Il en est de même pour la rue du Mothois, les arbres empiètent sur la rue et gênent pour le croisement des véhicules. Un courrier sera adressé aux propriétaires pour que le nécessaire soit fait.

Il est également signalé qu'il en est de même pour la rue des Cassines et la rue des Moulins, pour une propriété inhabitée. Réponse : Des courriers de mise en demeure seront envoyés.

Levée	de	séance	à	20h30

Le Maire La secrétaire de séance